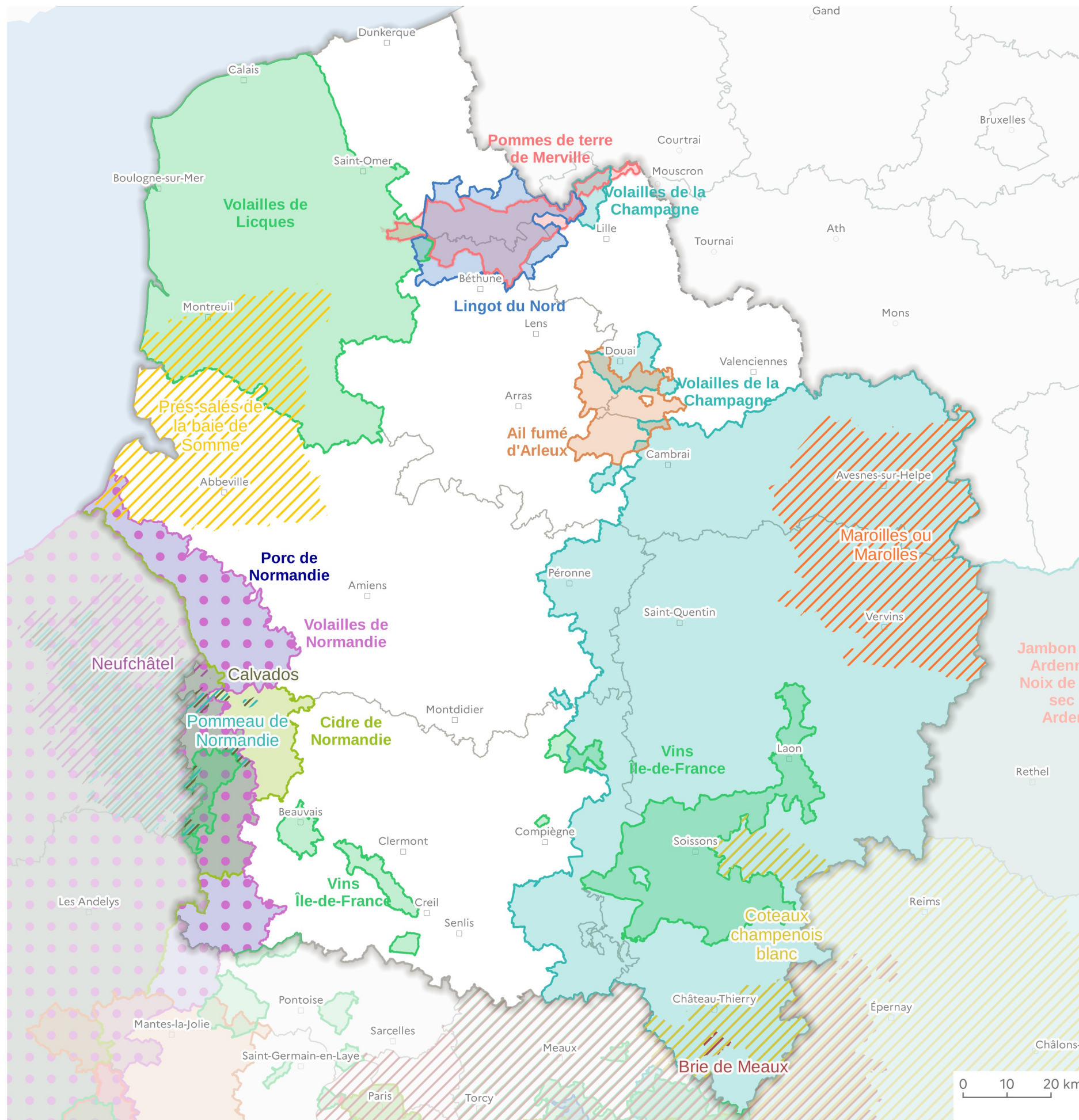


TERRITOIRES EN APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE (AOC) / PROTÉGÉE (AOP) ET INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE (IGP)



Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC)



L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

Indication géographique protégée (IGP)



L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

Les IG artisanales ont été créées en 2013. Une trentaine de projets sont en cours d'instruction à l'INPI.

Pour prétendre à l'obtention de ce signe officiel lié à la qualité et à l'origine (SIQO), une étape au moins parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans cette aire géographique délimitée.

Pour le vin, toutes les opérations réalisées depuis la récolte du raisin jusqu'à la fin du processus d'élaboration du vin sont réalisées dans la zone géographique considérée.

L'IGP est liée à un savoir-faire. Elle ne se crée pas, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle nationale mais aussi internationale.

Les AOP-AOC

- Coteaux Champenois blancs
- Calvados
- Pommeau de Normandie
- Neufchâtel
- Maroilles
- Prés salés de la baie de Somme

Les IGP

- Volailles de Licques
- Pommes de terre de Merville
- Cidre de Normandie
- Lingot du Nord
- Ail fumé d'Arleux
- Volailles de Champagne
- Volailles de Normandie
- Porc de Normandie

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources :

AOC/AOP et IGP : Institut national de l'origine et de la qualité (2022)

Fonds de plan :

© IGN ADMIN EXPRESS®

Réf. : 22-099-L (30/03/2023)



PAYSAGES ET TERRITOIRES